

*Questions orales***LE CHEF DE L'OPPOSITION**

**M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake):** Monsieur le Président, ce matin, j'ai reçu un télégramme d'un ami. Voici ce qu'il disait:

Felix, laisse les électeurs décider, comme ils l'ont fait d'ailleurs en 1984. Oh! mais ce sera différent, cette fois-ci. Pas de petites tapes sur les fesses, aucun ami libéral à nommer à cause de Trudeau.

Il n'a pas le choix et, cette fois-ci, il n'a pas de faiseur de miracles. Son caucus est résolument divisé.

Felix, imagine-toi qu'une pléiade de candidats vedettes surgisse du Québec, qui, à l'heure actuelle, ne semble être qu'un trou noir?

Après le spectacle donné hier par Turner et Broadbent, maman et moi sommes convaincus plus que jamais que nous appuierons Mulroney.

Ton ami, Bill

\* \* \*

● (1415)

**LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE****ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT**

**M. David Berger (Laurier):** Monsieur le Président, ce n'est que dans l'oeuvre de Shakespeare qu'on trouve une juste description de la politique conservatrice en matière de sciences et de technologie. Rappelons-nous les célèbres paroles de Macbeth: «un récit conté par un idiot, plein de son et furie, ne signifiant rien».

Quel a été la grande nouvelle du Canada au Congrès international de la génétique, qui s'est tenu la semaine dernière? Il ne s'agit pas d'une découverte scientifique canadienne, mais d'un autre scientifique canadien qui a découvert les États-Unis.

Un professeur associé à l'Université de Toronto, M. Huntington Willard, a surpris les journalistes réunis pour une conférence de presse en annonçant qu'il quittait le Canada «parce qu'on y manque de ressources pour poursuivre des recherches scientifiques fondamentales».

Après toutes les consultations et les conférences, après toutes les belles paroles et les palabres, après toutes les brochures de luxe et les annonces à sensation, on se rend compte que les conservateurs n'ont finalement rien fait. Pire, il ont accumulé les omissions et les promesses rompues.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES SUBSTANCES DANGEREUSES****L'ENTREPÔT DE BPC DE SAINT-BASILE-LE-GRAND—  
L'INSPECTION**

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le 30 juin dernier, le ministre a proclamé avec beaucoup d'éclat l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les Canadiens pouvaient dorénavant dormir tranquilles puisque des enquêteurs principaux avaient été nommés pour appliquer la loi dans chaque bureau régional de protection de l'environnement.

Des enquêteurs fédéraux ont-ils inspecté l'entrepôt de Saint-Basile-le-Grand et fait rapport au ministre des résultats de leur

inspection? Si aucun enquêteur fédéral ne s'est rendu dans cet établissement, le ministre peut-il expliquer pourquoi?

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, la réponse à la question du député est simplement oui. En fait, des fonctionnaires du ministère étaient sur les lieux de l'explosion et de l'incendie à Saint-Basile-le-Grand dans les 30 minutes qui ont suivi l'accident. Je crois même que nous étions les deuxièmes arrivés, après le service des incendies.

**LA POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE LE PROPRIÉTAIRE DE  
L'ENTREPÔT**

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Ainsi, monsieur le Président, la mesure annoncée avec tant d'éclat en juin dernier signifie que le gouvernement intervient après coup et non pas pour prévenir une éventuelle catastrophe. Pourquoi a-t-il attendu que la catastrophe se produise?

Le ministre a rejeté à deux reprises, il le sait très bien, une proposition qui avait été faite par l'opposition officielle en vue de modifier la Loi sur la protection de l'environnement de manière que le gouvernement fédéral soit habilité à établir des normes nationales pour l'entreposage et la destruction des BPC. Pire encore, le ministre a rejeté notre projet d'amendement visant à inclure dans la loi une interdiction générale contre le rejet de substances toxiques.

Le ministre se rend-il compte maintenant qu'en agissant ainsi il a lui-même enlevé au gouvernement la possibilité d'intervenir promptement afin de poursuivre le propriétaire de l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand? Est-il conscient de cela?

● (1420)

**L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère, procède actuellement à une enquête en bonne et due forme pour voir si Marc Levy et son entreprise ont violé une loi fédérale, notamment la loi canadienne sur la protection de l'environnement. Rien ne nous empêche de poursuivre M. Levy s'il y a effectivement eu violation ou infraction.

Il est tout à fait absurde par ailleurs que le député laisse entendre que le projet de loi ait pu être affaibli par quoi que ce soit que j'aie fait en comité. Cette loi est un moyen d'action puissant, et cela grâce aux délibérations en comité.

En fait, l'article 35 me confère un pouvoir analogue à celui de prendre des règlements, mais beaucoup moins long; il m'autorise en effet à émettre des arrêtés. J'ai donc demandé à mes fonctionnaires de préparer un arrêté.

**M. Caccia:** Monsieur le Président, le ministre voudrait faire croire à la Chambre que, en s'opposant à l'interdiction générale, il a rendu la loi plus sévère. Le ministre affiche des prétensions excessives.

[Français]

**L'INVENTAIRE NATIONAL DES LIEUX D'ENTREPOSAGE DE BPC—  
LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Ma troisième question, monsieur le Président, que j'adresse au ministre de l'Environnement, est la suivante: La semaine dernière, le ministre du Travail a promis, en Chambre, un inventaire de tous les lieux d'entreposage de BPC au Canada. Hier, le ministre de l'Environnement a dit en Chambre, et je cite: